



# Les professionnels du marketing face à la Loi Canadienne anti-pourriel

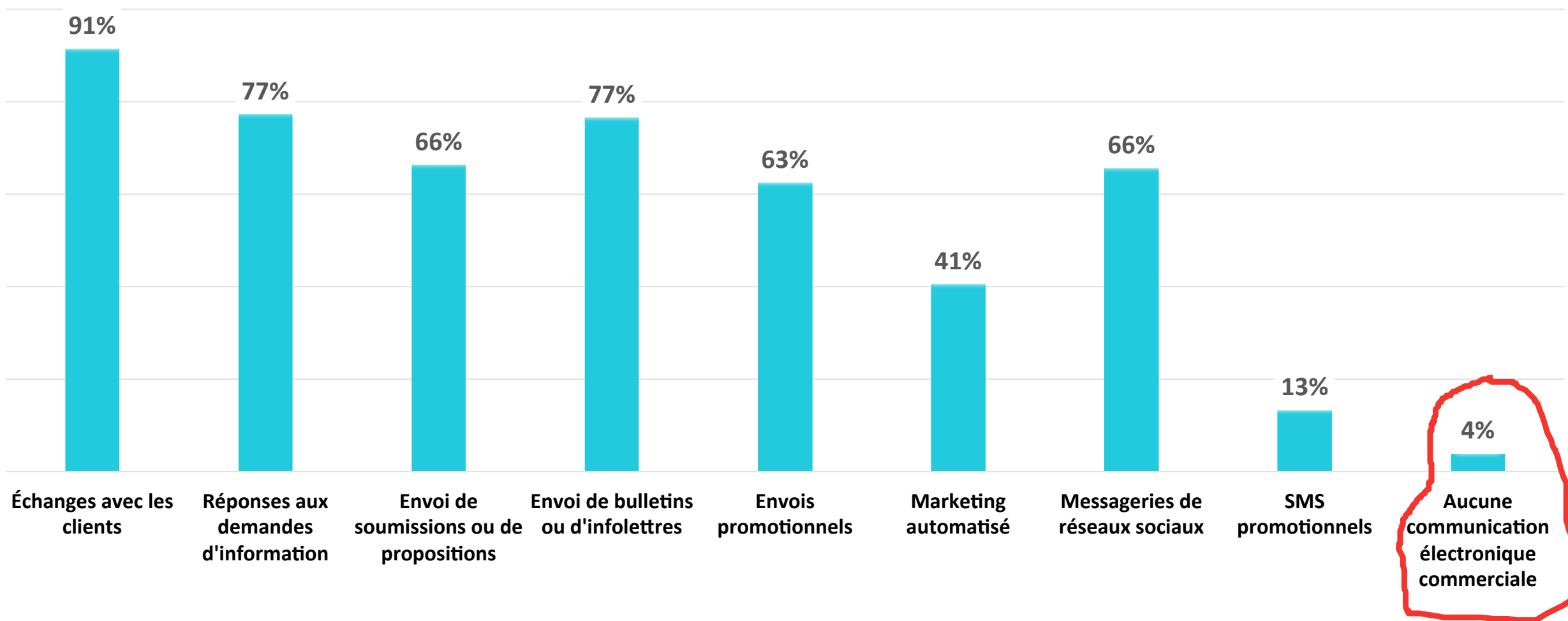
# Méthodologie

- Enquête menée sur Internet entre le 19 décembre 2017 et le 8 février 2018
- Réponses de 152 professionnels du marketing
  - Tous secteurs (manufacturier, commerce détail, services, parapublic, etc.)
  - De toutes tailles

# Fais saillants

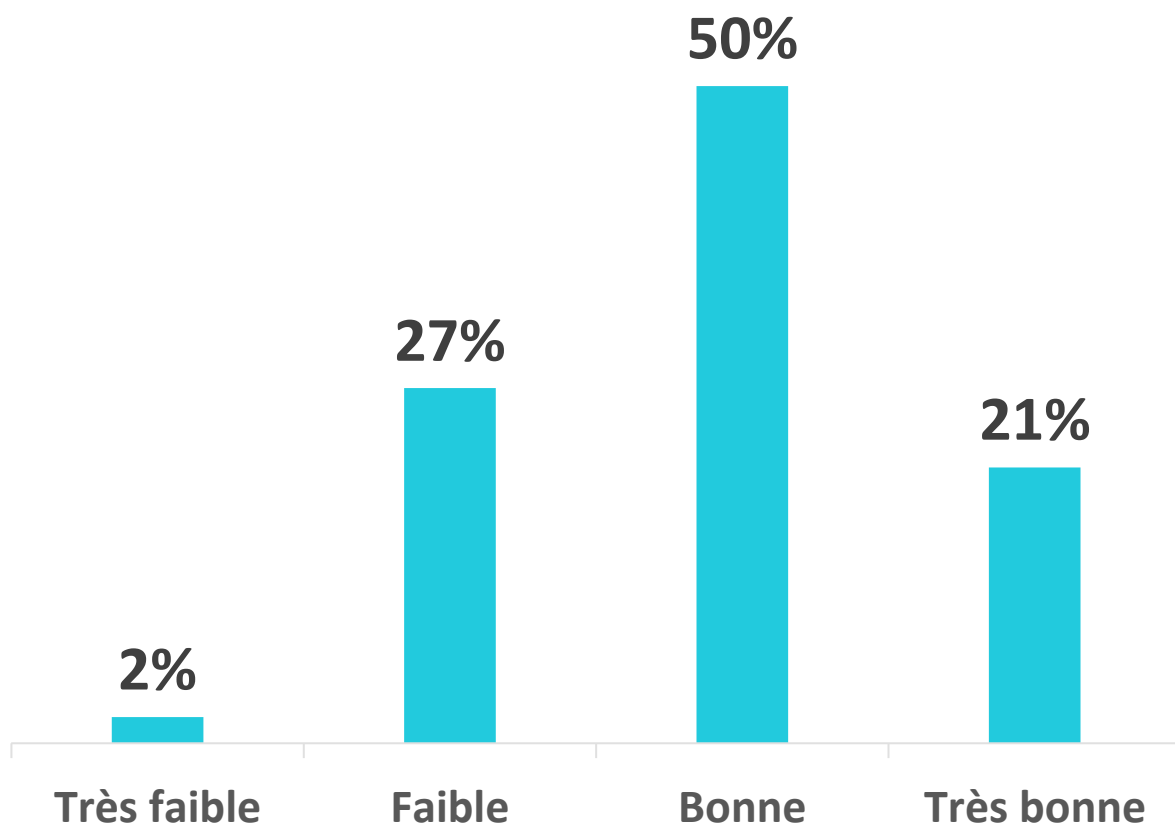
- 97% font des communications électroniques commerciales
- Test de connaissances en 7 questions simples :
  - **94% des répondants échouent**
  - 85% parmi ceux qui affirment bien connaître la LCAP
- 10% ignorent être assujettis à la LCAP
- 25% ont cessé ou réduit leurs envois marketing
- 58% affirment être conformes
  - 24% affirment avoir un programme de conformité formel
  - Mais **moins de 10% ont réalisé l'audit** exigé par le CRTC
  - 2/3 n'ont **pas de responsable** de la conformité ni de formation des employés
  - 60% n'ont **pas de politique** de conformité écrite

# Les communications électroniques sont primordiales



# Mauvaise connaissance de la LCAP

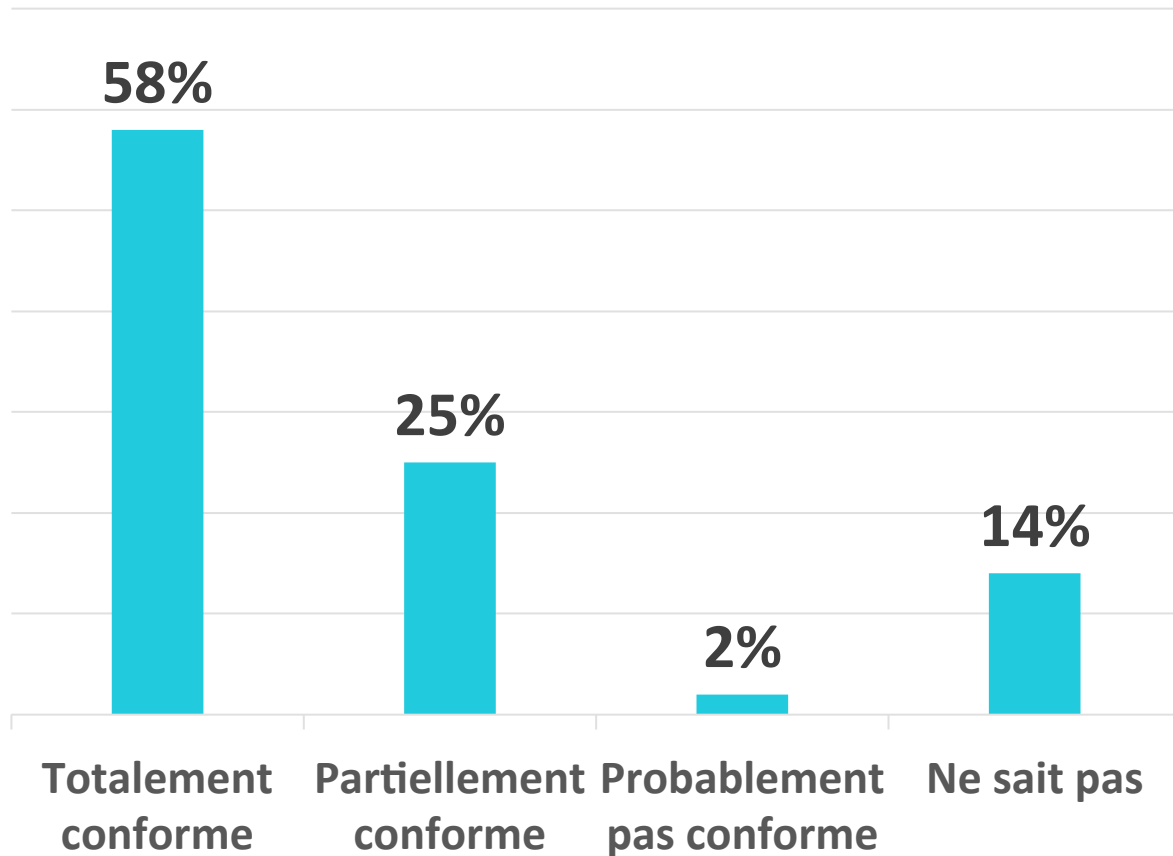
Comment évaluez-vous votre connaissance de la Loi Canadienne anti-pourriel ?



- 71% pensent bien connaître la LCAP
- 6% répondent correctement à 7 questions de base sur la LCAP
- 46% croient que le consentement suffit à éviter les amendes
- 50% pensent que la LCAP ne concerne que les envois promotionnels
- 61% ignorent que la LCAP réglemente les messages sur les réseaux sociaux

# Une conformité illusoire!

Comment estimez-vous votre niveau de conformité à la LCAP ?



- Moins d'1/4 des répondants affirment avoir un programme de conformité
- 58% n'ont pas de politique de conformité écrite
- 69% n'ont pas formé les employés
- 1 sur 3 a nommé un responsable
- 11% ont fait un audit
- 9% ont un mécanisme de retrait dans courriels individuels